



Europe Ecologie Nord-Pas de Calais
212, rue Gambetta - 59000 Lille
Tél. 03 20 31 64 56
www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr

Monsieur Emile VIVIER,
Président d'Honneur
Monsieur Alfred LECLERCQ,
Président
Nord Ecologie Conseil
3, rue de la chambre des comptes
59 000 Lille

Lille, le 18 février 2010

Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la campagne des élections régionales de 2010, votre association Nord Ecologie Conseil m'a sollicité en tant que tête de liste Europe Ecologie Nord-Pas de Calais afin que je réponde à votre questionnaire intitulé « *Pour le bien naître et le bien être des habitants* », et je vous en remercie.

C'est avec la plus grande attention que j'ai complété point par point ce document, que vous trouverez ci-joint.

A la lecture de celui-ci vous constaterez que nos propositions pour ces élections partagent les mêmes ambitions que les vôtres en matière d'environnement, d'économie, de sociétal et de gouvernance.

Si Europe Ecologie Nord-Pas de Calais remporte les élections régionales de mars 2010, je m'engage avec mon équipe à mettre en œuvre chacune des réponses indiquées, qu'il s'agisse de friches, d'incinération, de terminal méthanier, de stade, de port ou en lien avec votre projet de Comité Régional d'Evaluation Ecologique et Sociale.

Afin que vous puissiez prendre connaissance de l'intégralité de nos propositions, je vous adresse également un exemplaire de notre programme « *Economie, santé, nature – Transformer nos vies* ». Je vous invite par ailleurs à consulter régulièrement notre site internet à l'adresse suivante : <http://nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr/>. Nos réponses à votre questionnaire ainsi que le présent courrier y seront prochainement publiés.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre initiative et souhaitant beaucoup de réussites dans nos combats communs, je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en mes sincères salutations.

Jean-François CARON
Tête de liste régionale
d'Europe Ecologie Nord-Pas de Calais

**Réponse détaillée de la liste Europe Ecologie Nord – Pas de Calais
au questionnaire « Pour le bien naître et le bien être des habitants »
de Nord Ecologie Conseil**

Questions générales

1: Si vous êtes en position de participer aux décisions, quelles sont les trois premières décisions que vous prendriez en faveur du bien être écologique et social des habitants?

A / Préservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles :
Priorisation des moyens de la Région sur la réalisation du Plan forêt régional et sur un plan ambitieux agriculture biologique et paysanne orienté sur les champs captants. Plus de 30 000 emplois créés d'ici 2040.

B / Adaptation et lutte contre le dérèglement climatique :
Priorisation des moyens de la Région pour isoler efficacement et écologiquement et installer des énergies renouvelables sur au moins 100 000 habitations sur 4 ans avec un volet social fort. Plus de 23 000 emplois créés d'ici 2014.

C / Mobilité et climat :
Priorisation des moyens de la Région sur un plan mobilité sur tous les territoires et pour tous les modes de transports en commun, partagé et doux couplé avec un ticket transport régional. Plus un € pour les routes.

2: Pour que la Région ne soit plus complice de projets préjudiciables tant pour la santé humaine que pour la santé de l'environnement, quelles sont les trois premières décisions que vous prenez?

A / Eco-conditionnalité :
Toutes subventions du Conseil régional pour toutes les politiques menées seront éco-conditionnées à leur plus value sanitaire et environnementale pour les habitants et le territoire du Nord-Pas de Calais.

B / Politique :
La Région dénoncera et organisera une pression politique sur tous les projets en cours et prévus dans la région préjudiciables à la santé et à l'environnement, comme par exemple le terminal méthanier de Dunkerque.

C / Associations :
On développe le soutien de la Région aux associations régionales qui contribuent à éclairer sur les enjeux et impacts de ces projets et qui s'investissent dans la dénonciation de ceux-ci.

3: quelles sont les trois premières décisions que vous prenez en faveur des populations les plus exposées aux pollutions et nuisances et les territoires les plus dégradés ?

A / Diminuer les risques et restaurer notre environnement : par éco-conditionnement des aides, par le soutien aux collectifs de victimes de ces pollutions/nuisances, par le renforcement de la recherche en éco-toxicologie.

B / Apprendre à ces populations à limiter les risques : Problématiques sanitaires et environnementales identifiées, actions ciblées.

C / Améliorer l'offre de soin : Des maisons de santé dans toute la région, Tiers payant pour tous sur les actes.

Projets locaux

FRICHES INDUSTRIELLES FRICHES POLLUÉES

Gommer les injustices sociales et écologiques

La région Nord-Pas de Calais s'illustre par un taux de boisement et d'espaces naturels «encore» le plus faible de France. Ses paysages naturels ont subi des dégradations irréversibles dont l'origine s'explique dans son histoire industrielle particulièrement intense et polluante, son développement urbain et périurbain particulièrement dense et minéralisé et par d'imposantes et nombreuses implantations d'infrastructures de transports. Avec un taux de boisement « relictuel » de 7% contre une moyenne de 28% en France et une concentration de 85 % de sa population en milieu urbain, notre région souffre d'un déficit criant d'espaces forestiers périurbains, et d'une sur-fréquentation par les habitants des espaces forestiers existants qui a pour conséquence de freiner le développement de la biodiversité. Le préjudice n'est pas uniquement écologique. La disparition progressive de la biodiversité endommage sérieusement le cadre de vie et la qualité de vie des habitants si bien que des visiteurs sont peu incités à investir sur ce territoire qui bénéficie pourtant d'une position stratégique au cœur de l'Europe. Il est urgent de s'inspirer des grandes villes européennes qui, en « renaturant » l'espace urbain, ont réussi à combattre son organisation « déshumanisée ».

Privilégier la reconversion en réservoir de biodiversité les friches situées sur des territoires en déshérence, en vue d'offrir un cadre de vie décent à des habitants sinistrés en espaces naturels de proximité (exemple: une friche de 11 hectares polluée au plomb, héritage de Métaleurop attend depuis des années sa reconversion nature).

Êtes-vous d'accord pour en faire une priorité régionale

Oui

SI OUI COMMENT ? Avec quels objectifs chiffrés?

Porté par Jean François Caron, le Conseil Régional a voté son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) en 2006. Il est adossé au SRADT le schéma régional de trame verte et bleue, qui a pour objectif de reconstruire une infrastructure naturelle afin de préserver et de restaurer les milieux, la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie des 4 millions d'habitants du Nord-Pas de Calais. En Mai 2009, sur proposition d'Emmanuel Cau, vice-président Vert

délégué à l'environnement, le Conseil régional a voté à l'unanimité le Plan forêt régional qui acte le doublement de la forêt régionale d'ici 2040.

Le Mandat 2004-2010 a permis d'engager des démarches fortes pour la reconquête naturelle de la région. Notre programme des Régionales en fait la Priorité N°2 intitulée « Restaurer la nature pour protéger les humains » dans laquelle la reconversion des friches industrielles et polluées est intégrée à des fins de nature de proximité en lien avec la ville dense et durable qui évite l'étalement urbain.

Nos propositions sont détaillées dans notre programme à l'axe 3 « Pour éviter la double peine environnementale et sociale, restaurer la biodiversité » de la page 22 à 25 :

Proposition 1 : Recréer le lien homme-nature en

- Créant un pôle nature pour chaque territoire
- Réalisant un Etat des lieux de la biodiversité
- Développant mille façons de découvrir la nature

Proposition 2 : Recoudre le paysage, restaurer les cercles vertueux : un autre Nord-Pas de Calais en 2040 en

- Créant une Agence régionale du foncier
- Créant une Agence de la mer, la maison du détroit
- Eco-conditionnant chaque subvention en fonction de l'impact biodiversitaire attendu
- Verdissant la ville

Ainsi que dans nos Propositions de la Priorité N°1 « Transformer l'économie du Nord-Pas de Calais », Axe 3, pages 8, 9 et 10 :

Proposition 1 : Convertir le modèle agricole et alimentaire

Proposition 2 : Un Plan régional pour l'installation paysanne

Proposition 3 : Penser global, manger local

Proposition 4 : Développer la filière bois, 25 000 emplois créés d'ici 2040.

Quels sont vos propositions pour lutter contre l'habitat indigne ? Avec quels objectifs chiffrés ?

Notre volonté de lutter contre l'habitat indigne s'inscrit dans notre action de rénovation des logements dans l'objectif de réduire par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Les habitants pauvres de notre région seront les premiers à subir de plein fouet le renchérissement des énergies ; cette rénovation permettra d'éviter cette double peine sociale et environnementale en améliorant l'habitat tout en se préservant de l'augmentation des charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire. De plus, cette rénovation en éco-matériaux et en éco-techniques générera des milliers d'emplois pérennes et non délocalisables.

Notre objectif chiffré est la rénovation de 100 000 logements sur 4 ans qui créeront 8 000 emplois dans le secteur du bâtiment et 15 000 dans les énergies renouvelables.

Le détail de nos propositions chiffrées est présenté dans notre programme à la Priorité 1, Axe 2, proposition 1 et 2 page 7, ainsi qu'à la Priorité 2, Axe 1, proposition 1 page 15.

Thème déchets: Incinération

En 1963, Roger HEIM, Président de l'Académie des Sciences, rescapé des camps de concentrations, a écrit ce texte en préface de la traduction française du livre de Rachel Carlson : « Printemps Silencieux » (version française de 1963 chez Plon) avec sur la couverture cette phrase de **Jean Rostand** : « **Une grande voix nous appelle au secours de la nature, lentement assassinée par les hommes** »
« **On arrête les « gangsters », on tire sur les auteurs des « hold-up », on guillotine les assassins, on fusille les despotes mais qui mettra en prison les empoisonneurs publics instillant chaque jour les produits que la chimie de synthèse livre à leurs profits et à leurs imprudences ?** »

En 1994, les temps changent et l'Académie des Sciences exonère la dioxine d'à peu près tout : «ces produits ne posent pas un problème majeur pour la santé publique.....il est donc très souhaitable que soit évité une réglementation excessivement contraignante... »

Monsieur le Préfet affirme que l'incinérateur de Saint Omer est sans risque sanitaire mais un arrêté préfectoral va préciser les rejets maximum tolérés en produits toxiques et la préconisation d'aucun élevage et d'aucune culture à proximité.

Il existe des alternatives, notamment celle qui préservera les ressources naturelles et qui consiste à demander aux entreprises de réduire les déchets.

Questions

1): L'incinération est-elle le meilleur moyen de traiter les déchets ?

Non, le meilleur moyen de ne pas traiter les déchets c'est de ne pas les produire. C'est pourquoi la première priorité de notre programme en la matière est la prévention des déchets. La seconde, leur valorisation matière.

2): Avez vous la certitude que l'incinération ne posera plus aucun problème ?

Force est de constater que l'incinération pose déjà de nombreux problèmes que nous dénonçons, notamment sanitaires et il n'y a aucune certitude sur les dernières technologies en la matière.

3): Etes vous prêts à demander l'interdiction de l'incinération.

Oui, si nous remportons les prochaines élections régionales, nous interdirons toutes nouvelles constructions d'incinérateurs dans la Nord-Pas de Calais et mettrons en œuvre un plan régional de sortie de l'incinération des déchets au même titre que le plan de sortie du nucléaire par le non renouvellement de la centrale nucléaire de Gravelines.

4): Etes vous prêts à dénoncer l'incinérateur de Saint Omer?

Nous le dénonçons depuis son origine et avons été particulièrement actifs pour le faire reculer (Par la mobilisation des Verts de Flandres, notamment Thierry Willaey – Adjoint Vert d'Hazebrouck ; Par la campagne du Géant Klimato qui a sillonné la région durant le Sommet de Copenhague). Notre Programme Europe Ecologie Nord-Pas de Calais aborde spécifiquement Flamoval en page 25 : « *Flamoval, un projet à recycler : Autre projet du siècle passé : l'incinérateur Flamoval. Riverains, associations, agriculteurs, entreprises se battent contre ce projet qui met en danger*

la santé et l'emploi (Bonduelle a annoncé son départ en cas de construction), tout en générant toujours plus de gaz à effet de serre. Aucune solution alternative à cet équipement surdimensionné n'a été étudiée. A la différence de tous les autres partis, nous nous sommes toujours battus contre Flamoval et, à la Région, nous continuerons à soutenir les solutions alternatives. »

Quelles alternatives proposez-vous ?

L'extension à toute la région d'un plan de prévention-valorisation des déchets en lien :

Avec les entreprises en réorientant les industries/PME-PMI vers les éco-produits, en renforçant et en créant de nouvelles filières de valorisation matière.

Avec les collectivités et les citoyens, en incitant à consommer moins mais mieux, à mieux trier pour mieux recycler, à développer le compostage-méthanisation des déchets verts, à soutenir les métiers de la réparation...

Ces propositions sont détaillées dans notre programme aux Axes 1, 2 et 3 de la Priorité N°1 : Transformer l'économie du Nord-Pas de Calais

Thème énergie: Le terminal méthanier de Dunkerque

Le projet de construction d'un terminal méthanier qui mangera un morceau de la dune du Clipon près de Dunkerque est en totale infraction avec la loi sur le facteur 4 et une hérésie au regard des engagements de la France pour réduire sa consommation d'énergie afin que les pays du sud puissent décentement accéder au bien être.

Extrait de l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale (AE) concernant l'Artère des Hauts de France II, canalisation de transport de gaz allant de Loon-Plage dans le Nord à Cuvilly dans l'Oise. **«L'AE s'étonne que la raison du découpage du projet (gazoduc isolé en dehors de la plate-forme portuaire et du terminal méthanier) et sa justification ne soient pas développées dans l'étude d'impact**, ni dans le dossier mis à l'enquête publique. En effet, dans les dossiers transmis, l'AE n'a pas trouvé de justification à ce découpage, alors que le code de l'environnement précise dans son article R 122-3 : « lorsque la totalité des travaux prévus au programme est réalisée de manière simultanée, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du programme. Lorsque la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact de chacune des phases de l'opération doit comporter une appréciation des impacts de l'ensemble du programme »

l'AE dans son rapport 006590-1 précise: «la fin du principe d'indépendance du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, à partir du moment où une norme juridique supérieure les relie.» ce qui invalide de fait le permis de construire délivré par Monsieur le Préfet de région.

Questions

1): Etes vous pour ou contre ce projet ?

Nous sommes contre le projet de terminal méthanier de Dunkerque.

POUR pourquoi?

2): Si vous êtes CONTRE, vous engagez vous à demander l'annulation des procédures en cours non conformes aux prescriptions européennes et françaises?

Oui, si nous remportons les prochaines élections régionales, nous engagerons toutes les actions possibles au regard des compétences de la Région pour interdire la construction de ce terminal méthanier ; notamment demander l'annulation des procédures en cours non conformes aux prescriptions européennes et françaises.

Notre programme prend clairement position en ce sens page 25 : « *Terminal méthanier, terminus effet de serre : le projet de terminal méthanier sur le site du Clipon à Dunkerque, va totalement à l'encontre des objectifs de réduction des GES. Les prévisions de consommation sur lesquelles il se base sont erronées. Sa conception rentre directement en concurrence avec le développement de filières énergies renouvelables et économies d'énergie, pourtant nettement plus pourvoyeuses d'emplois. Ce projet du XXIème siècle doit être arrêté.* »

Quelles alternatives proposez-vous?

En matière d'énergie, notre programme pour Nord-Pas de Calais s'inscrit dans l'objectif d'atteindre la réduction par 4 des gaz à effets de serre de la région d'ici 2050 sans renouvellement de la centrale nucléaire de Gravelines.

Atteindre cet objectif n'est possible qu'en menant une politique de sobriété et d'efficacité énergétique à tous les niveaux, couplée à une politique de développement de toutes les énergies renouvelables.

De fait, le projet de terminal méthanier de dunkerque au-delà de détruire une zone de biodiversité remarquable, contribuera à carboner davantage le Nord-Pas de Calais.

Implantation d'un stade à Villeneuve d'Ascq-Lezennes

Le projet d'implantation d'un stade à Villeneuve d'Ascq-Lezennes n'a pas fait l'objet d'un avis environnemental préalable. Le découpage du projet (stade infrastructure...) et une sous estimation des coûts pour éviter un débat public est illégal, le permis de construire a été hâtivement accordé. Nous demandons que toutes les décisions soient annulées pour non conformité aux lois et aux règlements français et européens et pour non respect des prescriptions environnementales.

Le projet dans sa forme actuelle remet en cause la qualité de la nappe phréatique. Nord.Ecologie.Conseil prépare un recours contre le permis de construire.

Questions

1): Etes vous pour l'ouverture d'un débat public ?

Bien sûr, nous sommes pour l'ouverture d'un grand débat public autour de ce projet. Le budget d'investissement de ce Grand Stade atteint les 324 millions d'euros et dépasse le seuil de saisine de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) qui est de 300 millions d'euros pour ce type de projet. Pour nous, la CNDP doit réaliser un débat autour de ce projet.

2): Quel est pour vous le lieu d'implantation le plus pertinent pour un grand stade sur la communauté urbaine ?

Le lieu d'implantation le plus pertinent pour l'implantation de ce grand stade sur la communauté urbaine est celui qui conjugue :

- le moindre impact environnemental sur les milieux et les ressources naturelles,
- l'absence ou le moindre étalement urbain,
- la meilleure desserte en matière de transports en commun,
- le consensus pour la population métropolitaine suite à un grand débat et une large consultation,

Et qui aura envisagé, au préalable, toutes les possibilités de rénovation et de restructuration de stade métropolitain existant.

3): Que pensez-vous d'une installation du stade aux alentours de Roubaix ?

S'il existe un lieu aux alentours de Roubaix qui conjugue les critères précisés à la question n°2, pourquoi pas.

Sachez que pour ce projet de Grand Stade à Villeneuve d'Ascq-Lezennes, les élus Verts du Conseil régional sont les seuls conseillers régionaux à s'être opposé au financement de la Région pour les raisons que vous avez développé précédemment. Sachez également que les élus Verts à la Communauté Urbaine de Lille, mais aussi à la Ville de Villeneuve d'Ascq se sont toujours opposés à ce projet.

Thème transport: Le projet du port de Calais

Le projet d'extension du port de Calais n'a pas de finalité économique «durable». Les marchandises débarquées ou embarquées augmenteront le trafic poids lourds notamment sur l'autoroute A16, l'une des plus accidentogènes. Cessons d'être berné par le chantage à l'emploi: si des emplois sont créés à Calais, ils seront supprimés ailleurs. Le projet d'extension du port industriel de Calais est en totale contradiction avec la mise en œuvre du projet Seine Nord Europe. Il ne permet pas de réduire la concurrence déloyale et faussée que le transport routier impose grâce à la non prise en compte de ses externalités négatives.

Questions

Êtes-vous POUR ou CONTRE l'extension du port de Calais ?

Nous sommes contre l'extension prévue dans l'actuel Projet Calais 2015.

Notre programme des Régionales en page 25 se positionne clairement sur ce projet : *« Le Projet Calais 2015 deviendra Calais « écoport ». L'extension prévue du port de Calais est un projet pharaonique qui prévoit un nouveau bassin d'une superficie de 130 hectares délimité par une digue de 2.5 km de longueur ! En l'état, les dommages causés aux espaces particulièrement sensibles du littoral, sur terre et en mer seront majeurs. Ce projet basé sur le mirage d'une croissance infinie du trafic marchandises et passagers tourne le dos au XXIème siècle qui sera celui des circuits courts et de la relocalisation des échanges. Pour l'indispensable rénovation du port de Calais au développement de notre région, Europe Ecologie portera l'objectif d'un éco-port : développement de la desserte ferroviaire fret et passagers, création d'éco-activités de la zone industrialo-portuaire, rééquilibrage de l'activité maritime au profit du cabotage, de la pêche, du tourisme et de la plaisance. »*

Si POUR Pourquoi ?

Quelles sont vos priorités pour l'investissement «transport» ?

La compétence Transport est une des 3 principales compétences du Conseil régional ; elle est essentielle pour atteindre les objectifs de Kyoto en matière de climat tout respectant la biodiversité.

Notre programme des Régionales développe cette compétence dans la proposition 2 de l'axe 1 de la priorité N°2 « Restaurer la nature et protéger les humains » des pages 16, 17 et 18. Les principales mesures sont :

- Transport et aménagement du territoire : stopper l'étalement urbain,
- Mobiles et non polluants,
- Lever le pied sur la voiture,
- Tout le Nord-Pas de Calais avec un seul ticket,
- Plus de ligne, plus de TER,
- Développer les trams-trains,
- Accessible et à l'écoute de tous,
- Sortir les marchandises de la route,
- Livraisons par rail jusqu'au cœur des villes,
- Nouveaux opérateurs,
- Canal Seine Nord,
- Des marchandises intelligentes,

La thématique transport est aussi abordée de manière transversale dans la Priorité N°1 « transformer l'économie du Nord-Pas de Calais », Axe 1, Proposition 1 par les mesures :

- Voitures propres, nouveaux véhicules, transports en commun : des milliers d'emplois,
- Recherche et innovation,
- Transport en commun et fret de proximité.

Egalement dans l'Axe 4, proposition 2 par la mesure :

- Des voitures partagées qui créent de l'emploi.

Ces mesures sont détaillées dans notre programme.

Le « Comité Régional d'Évaluation Écologique et Sociale »(CREES)

Les problèmes ci dessus, et il y en a bien d'autres, confirment l'absence d'instruments permettant de réunir les conditions d'une discussion sereine, constructive et respectueuse de l'intérêt général entre les citoyens et les «décideurs» politiques, économiques, financiers.

Partant du principe qu'il vaut mieux étudier les causes plutôt que de corriger les conséquences, nous vous proposons la création du CRÉÉS: le Comité Régional d'Évaluation Écologique et Sociale.

Projet présenté par Emile Vivier, Alfred Leclercq

Objectif : Donner du sens à la gouvernance à 5

Pour que notre région devienne une vitrine du mieux être social et écologique, nous demandons que soit mis en place un «Comité Régional d'Évaluation Écologique et

Social» mis à la disposition du Conseil régional pour l'éclairer collégalement dans ses engagements.

A la demande des autorités régionales ou de toute autorité administrative, dans l'esprit des directives européennes (relatives à l'environnement, la santé, le travail) et de la gouvernance à 5, le «CRÉÉS» aura pour objectif d'analyser les conséquences écologiques (environnement, santé, société, éthique..) des projets avant une phase d'étude poussée.

«CREES» pourra s'autosaisir ou répondre aux besoins de connaissances scientifiques, juridiques... des associations (pour accompagner leurs combats écologiques).

«CREES» assurera une veille écologique régionale qui fera régulièrement l'objet d'une communication auprès des habitants notamment via la presse.

Toute la connaissance sera accessible sur un site INTERNET.

Il sera animé par un responsable du milieu associatif écologique et dans le respect de la gouvernance à 5: les 5 composantes de la société seront représentées.

La légitimité du «CRÉÉS» se CONSTRUIRA dans sa capacité «d'indépendance» et dans sa capacité à communiquer. Missions essentielles

- 1): définition et mise au point d'indicateurs de suivi du mieux être écologique
- 2): création d'un pôle juridique en partenariat avec la faculté de droit
- 3): communication et restitution

Seront en priorité étudiés les projets sollicitant des subventions de la Région.

L'objectif de cette instance est de vérifier qu'un projet financé par l'argent des habitants du NPdC respecte les exigences tant au niveau écologique social qu'éthique (respect d'une charte).

A titre d'exemple, le projet porté par une commune sera aidé quand elle aura mis en place une gestion de ses espaces verts sans pesticides pour contribuer au développement de la trame verte et de la trame bleue.

A titre d'exemple, une entreprise sera aidée par la Région uniquement si elle respecte les exigences du code du travail comme le respect de la santé mentale et physique ainsi que la sécurité des travailleurs.

Le «CRÉÉS» sera force de propositions, donnera son avis sur tous les schémas d'aménagements régionaux et participera au Plan Régional Santé Environnement. Le «CRÉÉS» sera constitué de membres qui s'appuieront sur un réseau territorial de correspondants associatifs et syndicaux pour éclairer leur avis.

Cette instance sera dotée de moyens tant humains, matériels que financiers pour faciliter sa mission d'indépendance en particulier lors de la restitution médiatique de ses avis, observations, veille écologique...

Un fond d'aide juridique sera créé pour permettre à des étudiants en dernière année de droit de l'environnement, d'éclairer l'autorité sur la pertinence et la légitimité de certains projets locaux contestés par des associations locales.

Devise du «CRÉÉS»:

« L'important n'est pas ce qu'il faudrait faire ou ce qu'on pourrait faire, mais ce que l'on fait. »

Êtes-vous POUR où CONTRE la mise en place de ce projet

Sur le principe de ce Comité Régional d'Evaluation Ecologique et Sociale nous sommes Pour.

Si POUR pourquoi ?

En effet, ce Comité va dans le sens de nombreuses de nos propositions de notre programme en matière d'environnement, de santé, d'éthique et surtout en matière de participation.

Votre proposition est à mettre en parallèle avec le Conseil Economique et Social Régional (CESR) qui remplit déjà au regard de sa composition et de son fonctionnement beaucoup de missions que vous donnez à votre CREES. Le CESR est pour nous une entité à renforcer sur les volets environnementaux, sociaux, sanitaire et éthique en termes d'orientation des politiques du Conseil régional.

Sur ce sujet, il est pour nous essentiel au préalable de construire une démocratie régionale renouvelée qui repose sur deux aspects :

- 1/ La transformation écologique de l'économie suppose de redonner le primat au politique sur l'économique. Le politique redevient chef d'orchestre.
- 2/ Il faut changer la façon de construire et mener les politiques publiques en impliquant le citoyen et la citoyenne : la démocratie participative.

Ceci est repris dans notre programme dans la Priorité N°3, Axe 1 « Construire une démocratie régionale renouvelée » page 27 et 28, en 4 propositions :

Proposition 1 : Démocratie participative, mode d'emploi.

Proposition 2 : Création d'une instance régionale du débat public.

Proposition 3 : Permettre au citoyen de débattre et d'intervenir sur les politiques régionales

- Des budgets participatifs sous forme de fonds dédiés
- La consolidation d'espaces d'échange de savoirs citoyens
- Appuis au secteur associatif

Proposition 4 : L'élu, le fonctionnaire et le citoyen

- Une charte de citoyen régional

C'est à l'aune de ces 4 propositions, dans un souci d'efficacité et de cohérence, et du CESR qu'il nous faut échanger sur votre proposition de CREES.

Nous aurons donc à travailler ensemble dans sa configuration définitive, mais qui sur le principe, nous agréé.

Questionnaire aux candidats pour les régionales NPC

Pour le bien naitre et le bien être des habitants

Questions générales

1: Si vous êtes en position de participer aux décisions, quelles sont les trois premières décisions que vous prendriez en faveur du bien être écologique et social des habitants?

2: Pour que la Région ne soit plus complice de projets préjudiciables tant pour la santé humaine que pour la santé de l'environnement , quelles sont les trois premières décisions que vous prenez?

3: quelles sont les trois premières décisions que vous prenez en faveur des populations les plus exposées au pollutions et nuisances et les territoires les plus dégradés,

Projets locaux

FRICHES INDUSTRIELLES FRICHES POLLUÉES Gommer les injustices sociales et écologiques

La région Nord Pas de Calais s'illustre par un taux de boisement et d'espaces naturels «encore» le plus faible de France. Ses paysages naturels ont subi des dégradations irréversibles dont l'origine s'explique dans son histoire industrielle particulièrement intense et polluante, son développement urbain et périurbain particulièrement dense et minéralisé et par d'imposantes et nombreuses implantations d'infrastructures de transports.

Avec un taux de boisement « relictuel » de 7% contre une moyenne de 28% en France et une concentration de 85 % de sa population en milieu urbain, notre région souffre d'un déficit criant d'espaces forestiers périurbains, et d'une sur fréquentation par les habitants des espaces forestiers existants qui a pour conséquence de freiner le développement de la biodiversité.

Le préjudice n'est pas uniquement écologique. La disparition progressive de la biodiversité endommage sérieusement le cadre de vie et la qualité de vie des habitants si bien que des visiteurs sont peu incités à investir sur ce territoire qui bénéficie pourtant d'une position stratégique au cœur de l'Europe

Il est urgent de s'inspirer des grandes villes européennes qui en « re naturant » l'espace urbain ont réussi à combattre son organisation « déshumanisée ».

Privilégier la reconversion en réservoir de biodiversité les friches situées sur des territoires en déshérence en vue d'offrir un cadre de vie décent à des habitants sinistrés en espaces naturels de

proximité (exemple: une friche de 11 hectares polluée au plomb, héritage de Métaleurop attend depuis des années sa reconversion nature)

Etes vous d'accord pour en faire une priorité régionale

SI OUI COMMENT ? Avec quels objectifs chiffrés?

Quels sont vos propositions pour lutter contre l'habitat indigne ? Avec quels objectifs chiffrés?

Thème déchets: Incinération

En 1963, Roger HEIM, Président de l'Académie des Sciences, rescapé des camps de concentrations, a écrit ce texte en préface de la traduction française du livre de Rachel Carlson : « Printemps Silencieux » (version française de 1963 chez Plon) avec sur la couverture cette phrase de **Jean Rostand** : « **Une grande voix nous appelle au secours de la nature, lentement assassinée par les hommes** »

« On arrête les « gangsters », on tire sur les auteurs des « hold-up », on guillotine les assassins, on fusille les despotes mais qui mettra en prison les empoisonneurs publics instillant chaque jour les produits que la chimie de synthèse livre à leurs profits et à leurs imprudences ? »

En 1994, les temps changent et l'Académie des Sciences exonère la dioxine d'à peu près tout : «ces produits ne posent pas un problème majeur pour la santé publique.....il est donc très souhaitable que soit évitée une réglementation excessivement contraignante... »

Monsieur le Préfet affirme que l'incinérateur de Saint Omer est sans risque sanitaire mais un arrêté préfectoral va préciser les rejets maximum tolérés en produits toxiques et la préconisation d'aucun élevage et d'aucune culture à proximité.

Il existe des alternatives notamment celle qui préservera les ressources naturelles et qui consiste à demander aux entreprises de réduire les déchets.

Questions

- 1): L'incinération est-elle le meilleur moyen de traiter les déchets**
- 2): Avez vous la certitude que l'incinération ne posera plus aucun problème**
- 3): Etes vous prêts à demander l'interdiction de l'incinération.**
- 4): Etes vous prêts à dénoncer l'incinérateur de Saint Omer?**

Quelles alternatives proposez vous ?

Thème énergie: Le terminal méthanier de Dunkerque

Le projet de construction d'un terminal méthanier qui mangera un morceau de la dune du Clipon près de Dunkerque est en totale infraction avec la loi sur le facteur 4 et une hérésie au regard des engagements de la France pour réduire sa consommation d'énergie afin que les pays du sud puissent décentement accéder au bien être.

Extrait de l'avis délibéré de l'Autorité environnementale (AE) concernant l'Artère des Hauts de France II, canalisation de transport de gaz allant de Loon-Plage dans le Nord à Cuvilly dans l'Oise.

«L'AE s'étonne que la raison du découpage du projet (gazoduc isolé en dehors de la plate-forme portuaire et du terminal méthanier) et sa justification ne soient pas développées dans l'étude d'impact, ni dans le dossier mis à l'enquête publique. En effet, dans les dossiers transmis, l'AE n'a pas trouvé de justification à ce découpage, alors que le code de l'environnement précise dans son article R 122-3 : « lorsque la totalité des travaux prévus au programme est réalisée de manière simultanée, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du programme. Lorsque la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact de chacune des phases de l'opération doit comporter une appréciation des impacts de l'ensemble du programme »

L'AE dans son rapport 006590-1 précise:

«da fin du principe d'indépendance du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, à partir du moment où une norme juridique supérieure les relie.» ce qui invalide de fait le permis de construire délivré par Monsieur le Préfet de région.

Questions

1): Etes vous pour ou contre ce projet ?

POUR pourquoi?

2): Si vous êtes CONTRE, vous engagez vous à demander l'annulation des procédures en cours non conformes aux prescriptions européennes et françaises?

Quelles alternatives proposez vous?

implantation d'un stade à Villeneuve d'Ascq

Le projet d'implantation d'un stade à Villeneuve d'Ascq n'a pas fait l'objet d'un avis environnemental préalable. Le découpage du projet (stade infrastructure...) et une sous estimation des coûts pour éviter un débat public est illégal, le permis de construire a été hâtivement accordé.

Nous demandons que toutes les décisions soient annulées pour non conformité aux lois et aux règlements français et européens et pour non respect des prescriptions environnementales.

Le projet dans sa forme actuelle remet en cause la qualité de la nappe phréatique.

Nord .Ecologie.Conseil prépare un recours contre le permis de construire.

Questions

- 1): Etes vous pour l'ouverture d'un débat public ?
- 2): Quel est pour vous le lieu d'implantation le plus pertinent pour un grand stade sur la communauté urbaine ?
- 3): Que pensez vous d'une installation du stade aux alentours de Roubaix ?

Thème transport: Le projet du port de Calais

Le projet d'extension du port de Calais n'a pas de finalité économique «durable» .
Les marchandises débarquées ou embarquées augmenteront le trafic poids lourds notamment sur l'autoroute A16, l'une des plus accidentogènes.
Cessons d'être berné par le chantage à l'emploi: si des emplois sont créés à Calais, ils seront supprimés ailleurs.
Le projet d'extension du port industriel de Calais est en totale contradiction avec la mise en oeuvre du projet Seine Nord Europe .
Il ne permet pas de réduire la concurrence déloyale et faussée que le transport routier impose grâce à la non prise en compte de ses externalités négatives.

Questions

Etes vous **POUR** ou **CONTRE** l'extension du port de Calais ?

Si **POUR** pourquoi ?

Quelles sont vos priorités pour l'investissement «transport» ?

Le « Comité Régional d'Évaluation Écologique et Sociale » (CREES)

Les problèmes ci dessus, et il y en a bien d'autres, confirment l'absence d'instruments permettant de réunir les conditions d'une discussion sereine, constructive et respectueuse de l'intérêt général entre les citoyens et les «décideurs» politiques, économiques, financiers.

Partant du principe qu'il vaut mieux étudier les causes plutôt que de corriger les conséquences, nous vous proposons la création du CREES: le Comité Régional d'Évaluation Écologique et Sociale

Projet présenté par Emile Vivier, Alfred leclercq

Objectif : Donner du sens à la gouvernance à 5

Pour que notre région devienne une vitrine du mieux être social et écologique, nous demandons que soit mis en place un «Comité Régional d'Évaluation Écologique et Social» mis à la disposition du Conseil régional pour l'éclairer collégialement dans ses engagements.

A la demande des autorités régionales ou de toute autorité administrative, dans l'esprit des directives européennes (relatives à l'environnement, la santé, le travail) et de la gouvernance à 5, le «CRÉÉS» aura pour objectif d'analyser les conséquences écologiques (environnement, santé, société, éthique..) des projets avant une phase d'étude poussée.

«CREES» pourra s'autosaisir ou répondre aux besoins de connaissance scientifiques, juridiques... des associations (pour accompagner leurs combats écologiques).

«CRRES» assurera une veille écologique régionale qui fera régulièrement l'objet d'une communication auprès des habitants notamment via la presse .

Toute la connaissance sera accessible sur un site INTERNET

Il sera animé par un responsable du milieu associatif écologique et dans le respect de la gouvernance à 5: les 5 composantes de la société seront représentées .

La légitimité du «CRÉÉS» se CONSTRUIRA dans sa capacité «d'indépendance» et dans sa capacité à communiquer.

Missions essentielles

- 1): définition et mise au point d'indicateurs de suivi du mieux être écologique
- 2): création d'un pole juridique en partenariat avec la faculté de droit
- 3): communication et restitution

Seront en priorité étudiés les projets sollicitant des subventions de la Région.

L'objectif de cette instance est de vérifier qu'un projet financé par l'argent des habitants du NPdC respecte les exigences tant au niveau écologique social qu'éthique (respect d'une charte).

A titre d'exemple, le projet porté par une commune sera aidé quand elle aura mis en place une gestion de ses espaces verts sans pesticides pour contribuer au développement de la trame verte et de la trame bleue

A titre d'exemple, une entreprise sera aidée par la Région uniquement si elle respecte les exigences du code du travail comme le respect de la santé mentale et physique ainsi que la sécurité des travailleurs.

le «CRÉÉS» sera force de propositions, donnera son avis sur tous les schémas d'aménagements régionaux et participera au Plan Régional Santé Environnement.

le «CRÉÉS» sera constitué de membres qui s'appuieront sur un réseau territorial de correspondants associatifs et syndicaux pour éclairer leur avis.

Cette instance sera dotée de moyens tant humains, matériels que financiers pour faciliter sa mission d'indépendance en particulier lors de la restitution médiatique de ses avis, observations, veille écologique..

Un fond d'aide juridique sera créé pour permettre à des étudiants en dernière année de droit de l'environnement d'éclairer l'autorité sur la pertinence et la légitimité de certains projets locaux contestés par des associations locales.

Devise du «CRÉÉS»:

l'important n'est pas ce qu'il faudrait faire ou ce qu'on pourrait faire, mais ce que l'on fait.

Etes vous POUR ou CONTRE la mise en place de ce projet

Si POUR pourquoi ?

Si CONTRE pourquoi ?